



## Facture d'eau impayée par le locataire

Par **claudine12**, le **18/06/2016** à **04:57**

J'ai un problème avec une facture d'eau pour un locataire qui a déménagé et qui n'a pas payé. A Villefranche de rouergue, ce sont les propriétaires qui reçoivent la facture. Nous recevons la facture avec au moins 3 mois de décalage. Ce locataire est parti sans payer les 3 derniers mois et je reçois une note d'eau astronomique (470€ pour 6 mois). Est-ce légal qu'une mairie oblige à faire payer les propriétaires?

Pour ma part ce n'est pas la première fois et de nombreux propriétaires s'en plaignent également.

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **18/06/2016** à **11:25**

Bonjour,

C'est une pratique courante, effectivement, certaines communes jouant la sécurité en obligeant les propriétaires bailleurs à garder les abonnements à leur nom.

Le bailleur ensuite se rembourse auprès du locataire par les charges locatives.

Vous devez donc bien payer la facture d'eau qui vous est présentée et ensuite en demander le remboursement à votre ex-locataire. Vous avez 3 ans après la fin du bail pour apurer les comptes...